

Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu

KIBUNGO

/Just.



1383

: Transmis P.V. 91/LD.

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

Affaire: Makabo.

à
KIGALI.

Monsieur le Substitut,

J'ai l'honneur de vous faire tenir mon
procès-verbal n°91/LD. à charge des nommés: MAKABO, Jean,
Kimonyo, Bufifi, Rwiririza et Barangirana.

Il s'agit d'un vol simple.
Veuillez trouver ci-joint un résumé.

L'Officier de Police Judiciaire,
De Zutter, L.-

RESUME DU PROCES-VERBAL N°91/LD.

Infraction: Vol simple.

Plaignant: Sultan bin Rashid.

Prévenus: | Makabo, Jean.
| Kimonyo
| Bufifi
| Rwiririza
| Barangirana

Témoins: Direct: néant.
Indirect: Mushumba et Kabera.

Exposé des faits:

Jeudi le 14 courant, dans l'après-midi vers 17 heures une bande de jeunes gens ayant fait complicité d'aller voler chez un Arabe au centre commercial de Rwamagana se sont fait coupables et complices d'un vol réel.

Le commerçant est venu se plaindre contre les inconnus pour vol de deux couvertures et une pièce d'étoffe américain.

Le voleur avait profité de l'absence du propriétaire pour pénétrer dans le magasin après avoir envoyé 2 petits boy-maison.

Dans un sac de jute, que le prévenu Makabo avait préparé il a entassé son but et a pris la fuite. Les copains l'ont suivi jusqu'à l'endroit où ils ont confié les objets volés à un certain Barangirana. Le nommé Bufifi a pris les deux couvertures pour sa part. Les autres s'arrageraient plus tard. C'est là qu'on a retrouvé les affaires cachées. On a fait les P.V. de saisis et à ces jours sous forme d'un procès-verbal le tout a été remis à celui qui les réclame. Les prévenus avouent le vol et la complicité. Le nommé Makabo en était le chef.

L'Officier de Police Judiciaire,

DE ZUTTER, L.-

PROCES-VERBAL DE REMISE.

L'an mil neuf cent cinquante sept le 19ème jour du mois de mars ,Nous DE ZUTTER, Luc Robert, Hubert, O.P.J. en compétence générale à Kibungu, en présence de NYIRIMIHOGO, Straton secrétaire indigène, avons remis au nommé SULTAN BIN RASHID ses objets volés (Affaire Makabo + Cie) soit une pièce d'étoffe Américan et 2 couvertures dans l'état qu'on les a trouvé.

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.

L'O.P.J.
DE ZUTTER.L.

Témoins

NYIRIMIHOGO.S

Intéressé.

SULTAN BIN RASHID

P.V. N° 91/LD.

PRO-JUSTITIA.

Infraction: Vol simple.

: C.P. Livre I. Art. 79,80.

L'an mil neuf cent cinquante sept le quaterzième jour du mois de mars, devant nous De Zutter, Luc, Robert, Hubert, Officier de Police Judiciaire, en compétence générale en Territoire de Kibungu, nous trouvant à Rwamagana, comparait le nommé SULTAN BIN RASHID (voir fiche d'identité) qui dépose plainte contre inconnu pour vol d'une pièce d'américani et deux couvertures et répond comme suit à nos questions.

Q. Exposez-nous les circonstances dans lesquelles on vous a volé ?

R. Hier soir vers 16,30 heures, j'avais des hôtes chez moi, je les avais conduit à l'intérieur annexe du magasin où j'avais déposé deux couvertures et une pièce d'étoffe Américani(30 m) Par après je les ai conduit dans ma chambre à coucher laissant la porte ouverte de l'annexe Mes deux petits boys restaient au barza du magasin. A un ~~moment~~ certain moment mes deux boys sont venus me trouver en disant qu'ils répondent à mon appel, néanmoins que je ne les avais pas appelé. De suite je suis ~~entré~~ de nouveau entré dans mon magasin de vente et alors j'ai remarqué dans la pièce annexe que cette étoffe et les couvertures étaient disparus. J'ai interrogé mes employés qui n'iaient le chef de vol, ceux-ci m'ont désigné les noms de deux types, prévenus, qui ~~avaient~~ auraient profité de mon absence.

Q. Comment s'appellent vos boys ?

R. Je/les/connais pas Mushumba et Kabera.

Q. Quels sont les des prévenus ?

R. Je ne les connais pas par nom .

Q. C'est tout de quoi vous avez à vous plaindre ?

R. Oui c'est tout

éé/ Le Comparant.

Comparait en suite le nommé Makabo, Jean, fils de Muhayima (ev) et de Nyirabarera (+) originaire de la colline Remera, s/chefferie Remera, chefferie Bwanacyambwe, Territoire de Kigali, sans résidence, état civil: célibataire, race mututsi des abazigaba, profession néant, agé de 22 ans, antécédents judiciaires: 1 jour de prison pour vol d'argent(novembre 56) qui répond comme suit à nos questions.

Q. Que faites-vous ici à Rwamagana ?

R. ~~Depuis~~ Depuis le mois d'octobre de l'année passée je suis ici pour chercher du travail (O.R.U. n° 21/86 du 10/7/53 art. 10,13).

Q. Avez-vous une passeport de mutation provenant de votre Territoire natale ? (O.R.U. n°21/86 du 10/7/53, art. 5,13.)

R. Non.

Q. Avez-vous un livret d'identité ?

R. Non, je l'ai perdu.

Q. Hier dans l'après-midi où est-ce que vous étiez ?

R. Je me promenais dans le Centre Commercial.

Q. Connaissez-vous les 2 boys de Sultan bin Rashid ?

R. Oui.

Q. Savez-vous qu'on a volé chez Sultan bin Rashid ?

R. Oui.

Q. Comment ?

R. Moi-même, les nommés: BUFIFI, RWIRIRIZA et KIMONYO, nous étions convénus d'aller voler chez Salehe un sac de haricots. Nous sommes montés, je suis resté derrière avec Kimonyo; à un certain moment j'ai vu Bufifi qui courait avec deux couvertures et Rwiririza avec une pièce d'étoffe. Nous les avons suivi, arrivés chez le père de Rwiririza nous n'y avons pas trouvé Rwiririza. De suite nous sommes rentrés chez nous.

Q. Vous n'avez pas suivi Bufifi ?

..../....

- R. Non, parce qu'il habite plus loin .
- Q. Est-ce que vous savez où les objets volés se trouvent actuellement ?
- R. Non , je sais pas.
- Q. Qui est le promoteur du chef de vol ?
- R. C'est Bufifi.
- Q. Où se trouve le nommé Kimonyo ?
- R. Chez son père Kimana, colline Rwamagana.
- Q. pourquoi n'êtes-vous pas pénétré ensemble dans le magasin de Sultan ?
- R. Je n'étais pas au courant que mes copains avaient l'envie d'aller chez Sultan, nous étions convenus d'aller chez Salehe, plus loin; en passant Bufifi et Rwiririza sont entrés chez Sultan et immédiatement après, ils prenaient la fuite avec le but de leur vol.

sé/ Le comparant.

Comparait en-suite le nommé Bufifi, fils de Kanyabugoyi(+) et de Mukarubibi (ev) originaire de la colline Rwamagana, même s/chefferie, Chefferie Buganza-Sud, Territoire de Kibungu, y résidant, race: mututsi des abasindi, profession: néant, agé de 18 ans, état civil célibataire, qui répond comme suit à nos questions.

- Q. Vous connaissez le nommé Makabo ?
- R. Oui, vaguement.
- Q. Mercredi le 13 mars, n'êtes-vous pas allé boire chez Simon avec Makabo ?
- R. Oui.
- Q. Il y avait d'autres copains ?
- R. Oui, les nommés: Makabo, Rwiririza, Kimonyo et moi-même.
- Q. C'était quand ?
- R. Vers 4 heures $\frac{1}{2}$.
- Q. D'où provient l'argent pour acheter les boissons ?
- R. C'était le nommé: Bunzinya qui nous a offert des boissons.
- Q. Connaissez-vous les 2 boys de Sultan ?
- R. Oui, je les connais.
- Q. Quand est-ce que vous les avez vu la dernière fois ?
- R. Avant-hier à midi.
- Q. Qu'est-ce que vous êtes allé faire chez Sultan ?
- R. Je ne suis pas entré chez Sultan, j'ai acheté des cigarettes chez Mohamed.
- Q. Qu'est-ce que vous avez fait après avoir bu chez Simon ?
- R. Je suis rentré chez moi.
- Q. Les autres où sont-ils allés
- R. Je ne sais pas.
- Q. Vous êtes accusé d'avoir allé voler chez Sultan .
- R. Ce n'est pas vraie.
- Q. N'avez-vous pas proposé d'aller voler chez Saleh un sac de haricots ?
- R. Oui nous nous étions convenus ça j'avoue.
- Q. Avez-vous volé les haricots ?
- R. Non.
- Q. Pourquoi pas ?
- R. Parce que nous ne saurions pas où aller vendre.
- Q. Vous êtes au courant qu'on a volé chez Sultan ?
- R. Oui, je l'ai appris de deux petits boys de Sultan, avant-hier à 15 heures.
- Q. Qui a volé chez Sultan vous le savez ?
- R. C'est MAKABO.
- Q. Qu'est-ce qu'il a volé ?
- R. Une pièce d'étoffe.
- Q. Savez-vous nous dire où l'étoffe est caché ?
- R. Oui, chez le nommé Barangirana.

sé/ Le comparant.

Comparait ensuite le nommé RWILILIZA, fils de Mzumvaneza(ev) et de Uzanyinzoga(ev) originaire de la colline Rwamagana, même s/chefferie, chefferie Buganza-Sud, Territoire de Kibungu, ~~race~~ y résidant, race mututsi des abega, profession: néant, état civil: célibataire, agé de 18 ans qui répond comme suit à nos questions ?

- Q. Mercredi le 13 mars vous êtes allé boire chez Simon avec qui ?
- R. Oui, j'étais avec Bufifi, Kimonyo, et Makabo.

-)-
- Q. Qui vous a payé les boiss-ons ?
 R. Le nommé Bunzinya .
 Q. Vous êtes au courant du vol chez Sultan ?
 R. Oui, nous étions convenus d'aller voler chez Salehe des haricots, en chemin Makabo est entré chez Sultan et est sorti avec un sac.
 Q. Qu'est-ce que se trouvait dans un sac ?
 R. Une pièce d'étoffe et deux couvertures.
 Q. Comment savez-vous qu'il se trouvait dans ce sac deux couvertures et une pièce d'étoffe ?
 R. Parceque nous l'avions poursuivi chez Barangirana où Macobo a confié les objets volés: 2 couvertures noires et une pièce d'americani.
 Q. Où se trouve Kimonyo ?
 R. D'ordinaire il travaille chez Sultan.
 Q. Où habite Kimonyo ?
 R. En bas du C.C.

Sé/ Le comparant.

Recompaît ensuite le 16 courant, le nommé MAKABO préqualifié qui répond comme suit à nos questions.

- Q. Vous nous déclarez de connaître les voleurs, ne seriez pas nous dire où ils ont déposé les objets volés.
 R. Je ne connais pas le nom c'est en bas du cité swahilé.
 Q; Vous désignez les autres comme voleurs, mais ce sont eux qui vous désignent le seul voleur Comment défendez-vous ?
 R. Non quatre sont restés ensemble et nous nous sommes rendus à l'endroit où le nommé Ewiririza nous a indiqué l'endroit pour confier les objets du vol pour le vendre après.
 Q. Qui a transporté les objets volés ?
 R. D'abord Kimonyo après moi.
 Q. Vous avez mis les objets volés dans quoi ?
 R. Dans un sac.
 Q. Où avez-vous trouvé ce sac ?
 R. Je l'ai reçu d'un boy-chauffeur de Mahamed, Katrush nommé Karuzizi.
 Q. Vous êtes entré avec ce sac chez Sultan ?
 R. Oui.
 Q. C'est bien vous qui est entré chez Sultan, qui a pris les objets ?
 R. Oui. Qui c'est moi, les autres sont restés dehors.
 Q. Qu'est-ceque vous avez chipé chez Sultan ?
 R. Une pièce d'étoffé Américani et deux couvertures noires.
 Q. Vous avez pris des précautions pour aller voler vu que vous étiez déjà en possession de sac?
 R. Oui, on avait tenu un conseil nous quatre cette après-midi.
 Q. Les boys de Sultan n'étaient-ils pas là ?
 R. Non, il n'y avait personne, c'était vers 17 heures 30
 Q. Qu'est-ce que vous avez dit à Barangirana ? quand vous avez déposé les objets volés chez lui ?
 R. Nous lui avons demandé de les garder chez lui jusqu'au moment de la vente à condition que nous lui payer 10 Frs.
 Q. Vous êtes allé tous ensemble chez Barangirana ?
 R. Oui, expté Bufifi, qui était rentré avec les couvertures.

sé/ Le comparant.

C.P. art 19/De suite le même jour on se rend chez Barangirana pour faire une perquisition

domiciliaire, nous le trouvons chez lui. BARANGIRANA, fils de Shyirambere(ev) et de Shalibabaza (ev) originaire de la colline Nyagasiga, même s/chefferie, chefferie Buganza-Sud, Territoire de Kigali, résidant à Rwamagana, même s/chefferie, chefferie Buganza-Sud, Territoire de Kibungu race: muntu des abasindi, état civil: célibataire, profession: cultivateur, antécédents judiciaires: néant, qui répond comme suit à nos questions:

Q. Vous cachez des objets reçus de Makoba, Kimonyo et de Rwiliriza ?

R. Non.

Q. Permettez-nous d'entrer dans votre habitation ?

R. Oui.

Après avoir fouillé par tout, on y trouve rien.

Note: De suite on conduit le prévenu au Tribunal pour le soumettre à une nouvelle interrogatoire demi-chemin l'individu avoue spontanément d'avoir caché des objets provenant du vol chez lui. On se rend de nouveau à son habitation où ~~il désigne~~ il désigne derrière la hutte le sac en question bien caché sous des herbes.

Q. Qui est venu apporter ce sac chez vous ?

R. Bufifi, Makoba, Rwiliriza et Kimonyo.

Q. Avez-vous vu ce qui se trouvait dans ce sac ?

R. Non il était fermé.

Q. Vers quelle heure est-on venu apporter le sac ?

R. Vers 18 Heures.

Q. De quoi est-ce que on vous a chargé ?

R. De tenir le sac jusqu'à ce qu'ils reviennent.

Q. On vous a promis une récompense ?

R. Non.

Q. Qui portait le sac ?

R. C'était Makabo qui l'avait sur tête.

Vous savez vous provenait ce sac.

R. Non.

Q. Vous l'avez demandé ?

R. Non.

Q. Il y a quelqu'un qui est venu chercher le sac ? R. Non.

Q. Dans le sac en question on y trouve effectivement la pièce d'étoffe mouillée et salie. Les couvertures en question ne se trouvaient plus dans le sac.

sé/Le comparant.

Recomparait ensuite le nommé Bufifi, au moment de la perquisition domiciliaire, le prévenu étant présent nous a demandé d'aller chez lui chercher les deux couvertures volées

Q. Comment êtes-vous venu en possession de ces deux couvertures ?

R. Arrivé chez Barangirana, Makabo me les a données pour les vendre.

Q. N'avez-vous pas accompagné Makabo chez Sultan ?

R. Non, lui seul s'est pénétré; en sortant nous autres on l'a suivi pour voir le but.

sé/ Le Comparant

Comparait ensuite le nommé KIMONYO, fils de Kimana(+) et de Kabagwira(ev) originaire de la colline Rwamagana, même s/chefferie, chefferie Buganza-Sud, Territoire de Kibungu y résidant, race: muntu des abacyaba, profession tailleur âgé de 19 ans, état civil: célibataire, qui répond comme suit à nos questions.

Q. Où étiez-vous la semaine passée mercredi dans l'après-midi ?

R. J'étais au Travail chez Sultan.

Q. Cet après-midi avez-vous vu vos copains ?

R. Oui, ils traînaient devant le magasin comme toujours.

Q. Vos copains ont volé chez Sultan ?

R. Oui, je suppose que c'est Makabo.

Q. Vous ne l'avez pas vu ?

R. Non c'était après le travail, vers 17 heures 30, je montais dans le centre pour m'acheter des cigarettes, A ce moment là je voyais Makabo et les autres courir avec un sac. Je l'ai poursuivi et arrivés derrière le magasin de Jetha. J'ai senti ce qui se trouvait dedans. Je leur ai dit de me donner une part pour que je les accuse pas. Ils m'ont invité de les suivre. Je suis resté derrière, au moment qu'on a déposé les objets volés chez Barangirana.

Q. Vous n'avez pas porté le sac vous-même ?

R. Non.

Q. Dans l'après-midi vous êtes allés boire chez Simon ?

R. Oui.

Q. Qui était là ?

R. Makabo.

Q. Et Bufifi, Rwiliriza, Makabo ?

R. J'ai vu seulement Rwiliriza et Makabo.

Q. C'est chez Simon que vous que vous avez tenu conseil ?

R. Non; c'était deux jours avant le vol en travaillant sur ma machine que j'ai entendu les mots de vol.

sé/ Le comparant.

Comparaît ensuite le nommé MUSHUMBA, Paul, fils de Kadakraba(+) et de Nyiragakara(ev) originaire de la colline de Rwamagana, même s/chefferie, chefferie Buganza-Sud, Territoire Kibungu, y résidant, race: mukutu bes abega, profession boy-maison en service de Sultan, qui serment prêté répond comme suit à nos questions:

- Q. Vous en êtes témoin que Makaba est venu voler chez ton patron ?
- R. Non, j'ai supposé Bufigi et Rwiririza.
- Q. Pouvez-vous nous dire dans quelles circonstances qu'on a volé ?
- R. Oui il y avait du monde chez Sultan sur le Barza, du magasin se trouvait les nommés Bufigi et Rwiririza qui parler à basse voix. Quand le maître était derrière, Rwiririza nous a dit " Il faut à l'appel de Sultan qui vous a appelé. Nous deux moi et mon collègue, Kabera ont mis fois à ces mots et nous sommes allés voir à l'intérieur. En effet Sultan ne nous avait pas appelé. Nous sommes revenu dans le magasin et après quelque temps Sultan est venu nous joindre. C'est lui qui nous a fait la remarque d'être volé sans que nous étions au courant. C'est tout ce que vous savez ? C'est tout.

sé/ Le comparant.

Recomparaît le nommé Rwiririza, qui répond comme suit à nos questions :

- Q. C'est vous qui envoyé les boys-maison en disant qu'ils étaient appelés par leur maître ?
- R. Non, je n'en sais rien. Quand je suis arrivé au magasin quelques instants avant le vol je n'ai pas vu les enfants. C'est Makaba qui est entré, moi et Kimonye sont restés derrière et Bufigi était loin.

sé/ Le Comparant.

Je jure que le present procès-verbal est sincère.

L'Officier de Police Judiciaire,

DE ZUTTER, L.